

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 00681

Numéro SIREN : 833 597 164

Nom ou dénomination : ICARE GROUP

Ce dépôt a été enregistré le 09/04/2024 sous le numéro de dépôt 8774

ICARE GROUP
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1.228.000 euros
Siège social : 4, allée des Peupliers – 78350 Les Loges-en-Josas
RCS Versailles 833 597 164

la « **Société** »

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE DU 1^{er} NOVEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois,
Le 1^{er} novembre,
À 9 heures,

Les associés de la société ICARE GROUP, une société à responsabilité limitée au capital de 1.228.000 euros, dont le siège social est situé 4, allée des peupliers à Les Loges-en-Josas (78350), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Versailles sous le numéro 833 597 164, représentée par Monsieur Laurent Gareau en sa qualité de co-gérant (la « **Société** »), se sont réunis en assemblée générale ordinaire (l'« **Assemblée Générale** ») au siège social de la Société.

L'Assemblée Générale est présidée par Monsieur Laurent Gareau en sa qualité de Co-Gérant de la Société (le « **Président** »).

Le Président constate que sont présents à l'Assemblée Générale, les associés suivants :

- **Bertrand Albert Cléophas VILMER**, titulaire de.....1.227.998 parts sociales ;
- **Diane Line VILMER**, titulaire de.....1 part sociale ;
- **Lorenzo Cléophas VILMER**, titulaire de.....1 part sociale ;

TOTAL.....1.228.000 parts sociales.

Le Commissaire aux comptes, dûment convoqué, est absent et excusé.

L'ensemble des associés de la Société étant présents à l'Assemblée Générale, celle-ci est régulièrement constituée et peut donc valablement délibérer en tant qu'assemblée générale ordinaire sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de la Gérance de la Société ;
- Constatation de la démission de Monsieur Patrick Claude Henri JOUBERT et de Monsieur Laurent Daniel Jacques GAREAU de leurs fonctions de Co-Gérants de la Société et résiliation de toutes les délégations de pouvoir consenties pendant l'exécution de leurs fonctions ;
- Nomination de Monsieur Bertrand Albert Cléophas VILMER en qualité de Gérant de la Société ;
- Pouvoirs pour formalités.

Le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée Générale les documents suivants :

- la copie des lettres de convocation des associés de la Société et du commissaire aux comptes de la Société ;
- le rapport de la Gérance ;
- le texte des résolutions proposées ;
- la lettre de démission de Monsieur Patrick Claude Henri JOUBERT de ses fonctions de co-gérant ;
- la lettre de démission de Monsieur Laurent Daniel Jacques GAREAU de ses fonctions de co-gérant ;
- la lettre d'acceptation de fonctions de Monsieur Bertrand Albert Cléophas VILMER en qualité de Gérant de la Société .

Le Président demande qu'il lui soit donné acte de ce que l'ensemble des documents prévus par la loi et les statuts ont été communiqués aux associés, ou, le cas échéant, tenus à leur disposition au siège social dans les conditions et délais fixés par la loi.

L'Assemblée Générale lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la Gérance.

Cette lecture terminée, le Président offre la parole aux personnes assistant à l'Assemblée Générale.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Constatation de la démission de Monsieur Patrick Claude Henri JOUBERT et de Monsieur Laurent Daniel Jacques GAREAU de leurs fonctions de Co-Gérants de la Société et résiliation de toutes les délégations de pouvoir consenties pendant l'exécution de leurs fonctions

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport du Gérant et de (i) la lettre de démission signée par Monsieur Patrick Claude Henri JOUBERT et de (ii) la lettre de démission signée par Monsieur Laurent Daniel Jacques GAREAU le 1^{er} août 2023,

Constate leur démission de leurs fonctions de Co-Gérants de la Société à compter de la date de l'Assemblée Générale.

Prend acte de la résiliation de toutes les délégations de pouvoir consenties par Monsieur Patrick Claude Henri JOUBERT et par Monsieur Laurent Daniel Jacques GAREAU pendant l'exécution de leurs fonctions, cette résiliation prenant effet à ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Nomination de Monsieur Bertrand Albert Cléophas VILMER en qualité de Gérant de la Société

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de la Gérance et de la lettre de d'acceptation des fonctions de Gérant signée par Monsieur Bertrand Albert Cléophas VILMER le 1^{er} novembre 2023,

Décide de nommer en qualité de Gérant de la Société Monsieur Bertrand Albert Cléophas VILMER, né le 24 juillet 1954 à Vesoul (70) de nationalité française, demeurant 4, allée des peupliers à LES-LOGES-EN-JOSAS (78350) ;

Décide que Monsieur Bertrand Albert Cléophas VILMER exercera ses fonctions conformément aux dispositions légales et statutaires ainsi qu'à l'Assemblée Générale relative à sa nomination.

Décide que les fonctions de Monsieur Bertrand Albert Cléophas VILMER prennent effet ce jour pour une durée indéterminée.

Conformément aux stipulations des statuts, Monsieur Bertrand Albert Cléophas VILMER représente la Société à l'égard des tiers et est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social.

Prend acte que Monsieur Bertrand Albert Cléophas VILMER a, d'ores et déjà, fait savoir qu'il acceptait les fonctions de Gérant de la Société et qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de ces fonctions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Pouvoirs

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

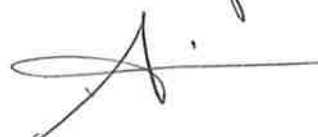
* *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Gérance et les Associés et répertorié sur le registre des décisions des Assemblées Générales.

Bertrand Albert Cléophas VILMER
Associé

« Bon pour acceptation des fonctions de Gérant »

*Bon pour acceptation des
fonctions de gérant*


Diane Line VILMER
Associée



Lorenzo Cléophas VILMER
Associé

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long vertical stroke at the end.